

La nature en ville



LES DOSSIERS DOCUMENTAIRES DU LIERRE

Été 2015

Sommaire

Les services rendus par la nature en ville	2
Zéro-phyto : l'esthétique des villes change	4
Des légumes en ville	5
Des animaux en ville	6
Nos coups de coeur !	8

Les services rendus par la nature en ville...

Les services rendus par la nature en ville se répartissent autour des trois piliers du développement durable :

- **Bienfaits pour l'homme** (santé, bien-être, lien social et identité).
- **Bienfaits pour l'environnement** (biodiversité, régulation thermique, qualité de l'air, écoulement des eaux et protection des sols).
- **Bienfaits pour l'économie** (valorisation du bâti et des produits végétaux, agriculture urbaine et attractivité du territoire).

Pour un même espace de nature, l'habitant percevra l'intérêt paysager et les fonctions de loisirs, l'environnementaliste s'attachera plus volontiers aux intérêts écosystémiques et l'aménageur l'abordera plutôt comme un élément capable de structurer l'espace.

Les services rendus aux citoyens

La nature en ville améliore le cadre de vie des habitants en offrant des lieux de promenade ou des lieux de détente, en permettant de s'isoler du bruit et de limiter le stress. L'embellissement des villes par les plantes se situe dans le prolongement de l'esthétisme du XIX^{ème} siècle et connaît un développement croissant depuis cette époque. Il suffit, par exemple, de regarder l'enthousiasme que suscite le concours *Villes et villages fleuris*, le fleurissement des balcons et l'essor des jardinerie pour s'en convaincre. Les parcs, jardins, arbres et ruisseaux des villes font tout à la fois partie de notre patrimoine naturel, historique et culturel. C'est d'ailleurs le Ministère de la Culture qui attribue le label *Jardin Remarquable*.

EN 1981, LE GÉOGRAPHE AMÉRICAIN ROGER ULRICH A MONTRÉ QUE LA DURÉE D'HOSPITALISATION EST PLUS BREVE ET QUE LES PATIENTS CONSOMMENT MOINS D'ANTALGIQUES LORSQU'ILS ONT VU SUR UN ESPACE VERT.

Depuis quelques années, ce concours a intégré une dimension écologique. La gestion différenciée des espaces, la réduction des produits chimiques ou la mise en valeur des espaces naturels sont des critères de la grille d'évaluation. Plus le nombre de fleurs attribuées est important (4 maximum), plus les exigences environnementales augmentent. En Picardie, 147 communes ont été labellisées dont 10 par quatre fleurs.

FLEURIR C'EST ACCUEILLIR !

Le label *Villes et Villages Fleuris* récompense les collectivités locales qui mènent des actions propices à l'embellissement de la commune et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Depuis quelques années, ce concours a intégré une dimension écologique. La gestion différenciée des espaces, la réduction des produits chimiques ou la mise en valeur des espaces naturels sont des critères de la grille d'évaluation. Plus le nombre de fleurs attribuées est important (4 maximum), plus les exigences environnementales augmentent. En Picardie, 147 communes ont été labellisées dont 10 par quatre fleurs.



Comme le montre une étude du Grand Lyon, les particuliers sont plus attachés à la variété des espaces verts qu'à leur quantité. En fonction des usages, des humeurs ou de son parcours de vie, on appréciera tour à tour plus volontiers un square, un parc ou un mail.

La nature en ville est également synonyme de lien social. C'est un lieu de convergence, d'échanges et de rencontres. C'est sur ce concept que se

sont développés les jardins partagés dans les années 1990 en s'inspirant des *community gardens* nord-américains. Situés à proximité de zones d'habitat denses, ces jardins partagés participent à l'animation du quartier. L'intérêt qu'ils suscitent est tel que les collectivités doivent faire preuve d'inventivité pour répondre aux multiples demandes. On les trouve désormais sur les toits d'immeubles, dans des friches urbaines et même dans des bacs à plantes. Ces jardins permettent de s'initier aux techniques de jardinage, mais ils ont surtout vocation à devenir des lieux d'échanges de pratiques, de connaissances, de matériel, de graines et de produits de récolte, des lieux de mixité sociale, culturelle et générationnelle.

Aujourd'hui, le principal enjeu ne consiste plus seulement à offrir des espaces verts de qualité aux citoyens, mais aussi et surtout à leur faire prendre conscience de cette nature, à les sensibiliser pour faire évoluer la manière dont ils l'appréhendent et la gèrent.

Les services rendus à l'environnement

Pour répondre à cette question, il faut se demander dans quelle mesure la nature en ville contribue-t-elle réellement à la préservation de l'environnement ?

Comme le signalait Paul Arnould en 2012 dans son article *Un jardin dans la ville, quelle biodiversité pour demain ?*, les espaces verts en ville « sont considérés comme des éléments de nature, mais méritent-ils vraiment d'être rangés dans la catégorie du naturel alors qu'ils sont bien souvent le comble de l'artifice et



Ville de Laon (Aisne)



Les hortillonnages d'Amiens (Somme)

la place de la nature en ville. Les espaces de nature sont souvent des sites incontournables pour l'organisation de manifestations culturelles, en offrant un cadre singulier et agréable, comme le montre le festival *Jardins en scène* qui se déroule chaque année fin juin - début juillet dans plus de 50 parcs et jardins de Picardie.

Cette attractivité territoriale, rendue possible grâce à la présence de nature en ville, favorise plus ou moins directement l'emploi.

Directement, car des emplois sont créés ou pour gérer, étudier et animer ces espaces (sensibilisation et l'éducation à l'environnement) (Donadieu, 2013).



Indirectement, car cette attractivité permet non seulement de sauvegarder les emplois existants, mais aussi de les diversifier. Ainsi, de nouvelles activités apparaissent : agriurbanistes, écojardiniers, agriculteurs urbains, animateurs en environnement, apiculteurs urbains (installation de ruches en zone péri-urbaine), médiateurs (indispensables pour favoriser et concrétiser la participation des habitants à la gouvernance territoriale des trames vertes et bleues)...

Pour valoriser leur territoire ou répondre aux attentes des habitants, certaines communes entreprennent des travaux de réhabilitation ou d'aménagement d'espaces naturels délaissés. Ainsi, la commune de Saint-Quentin, accompagnée par les CPIE de Picardie dans le cadre d'une labellisation Villes et Villages Fleuris, a repensé ses pratiques de gestion de la biodiversité sur différents espaces de la ville, et notamment sur le Terrain d'Aventures (espace de loisirs en bord de Somme).

de l'instrumentalisation ? » Certainement, à partir du moment où l'on est capable de faire un pas de côté et que l'on envisage ces parcelles de verdure comme des « îlots de biodiversité aux logiques certes différentes de celles des milieux classiques, considérés comme naturels, mais à la richesse et à l'originalité indéniable ». Dans ces espaces, le naturel et le culturel se croisent et se chevauchent constamment.

« La biodiversité est une composante majeure de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent, directement ou indirectement, toutes les sociétés humaines » (UNCPIE, 2012).

Or, l'érosion de la biodiversité est planétaire. Comme le précise Le Courrier des Maires et des élus locaux en 2010, « les conséquences globales et multiformes sont visibles tant au niveau mondial qu'à l'échelle locale » (Guide pratique, Le maire et la biodiversité, 2010). C'est pourquoi, **agir localement en faveur de la biodiversité, même en ville ou dans son jardin, devient également un enjeu pour préserver la biodiversité dans sa globalité.** Chacun peut opter pour des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement et contribuer à la (ré)intégration de la nature en ville. Ces actions s'inscrivent en com-

plément des réserves naturelles. Ainsi, les jardins et espaces verts « reliés les uns aux autres et aux espaces naturels peuvent contribuer à la consolidation d'un réseau de corridors biologiques, indispensables à la préservation de la biodiversité ordinaire. » (Source : CPIE des Pays de la Loire, 2011). Ils participent, même modestement à la mise en place de continuités écologiques locales (Trame Verte et Bleue).

Les services rendus à l'économie

L'attractivité d'une ville et sa valorisation touristique dépendent en partie de



Des espaces verts en zéro-phyto : L'esthétique des villes change !

« La flore et la faune spontanées ne présentent pas d'intérêt évident pour les citadins et le milieu urbain » (Donadieu, 2013), elles ont presque totalement disparu des villes occidentales « pour y revenir à partir du 19^{ème} siècle sous la forme esthétisée et hygiéniste des parcs et des jardins publics et privés ». Du 19^e siècle à la fin du 20^{ème} siècle, l'aménagement des villes prônait la nature jardinée pour des raisons esthétiques et sanitaires. Depuis lors, les mentalités ont beaucoup évolué et les projets d'aménagement urbain aussi.

Pour qui a l'habitude de se promener en ville, le récent relooking des espaces verts n'est certainement pas passé inaperçu. Fini les pensées et autres fleurs annuelles, place aux graminées et aux prairies fleuries ! L'évolution des pratiques de gestion vers le Zéro-phyto a nécessité ces nouveaux choix esthétiques où la flore spontanée est progressivement devenue le symbole de ces changements de pratiques.



Zéro-phyto : Qu'est ce que c'est ?

C'est zéro produits phytosanitaires, pesticides et produits phytopharmaceutiques déversés sur les végétaux par la collectivité. Pourquoi ? Car ces produits se répandent dans les sols et

contribuent à polluer les nappes phréatiques et les eaux de surface. Leurs effets néfastes sur la qualité des eaux, la santé et la biodiversité sont aujourd'hui avérés. Moins de pesticides dans les espaces publics, c'est plus de nature autour de nous et moins de risques pour la santé des habitants. Adoptée par le gouvernement en février 2014, la loi Labbé interdit l'utilisation des produits phytosanitaires dans tous les espaces verts, jardins et parcs d'ici le 1er janvier 2020 et la vente de ces produits au grand public pour 2022.



Des pratiques à ajuster

En voulant réduire les produits phytosanitaires dans les espaces verts, les collectivités recherchent souvent des méthodes substitutives aux produits chimiques, et se tournent vers des solutions vertes inadaptées. Cela génère de manière assez automatique des déceptions, de l'incompréhension, des situations de débordement et de mécontentement et bien souvent, un renoncement. Le passage à une gestion différenciée des espaces verts suppose un renversement total des approches. **Il ne faut plus se demander par quoi remplacer le glyphosate, mais chercher à définir quel esthétisme on souhaite,**

en l'absence de glyphosate. C'est totalement différent ! Ces méthodes alternatives permettent de maintenir une partie de la végétation spontanée en place. C'est une évolution des critères esthétiques qu'il faut définir en concertation avec la population, de sorte qu'elle soit acceptée et comprise.

La place de la communication dans ces dispositifs est centrale. Le message le plus difficile à faire entendre étant le suivant : « La présence de végétation spontanée est normale, ce n'est pas un abandon d'entretien ». Les cibles de cette communication sont aussi bien les habitants, que les agents des collectivités et les élus.

Interview !

Rencontre avec Murielle Wolski (adjointe au maire), Nicolas Inglebert (DST) et Daniel Prévot (Service Environnement) de Crépy-en-Valois.

Les débuts...

En 2005, la municipalité fait un constat alarmant : 450 litres d'herbicides sont déversés chaque année sur les espaces verts. Elle s'engage alors dans la réduction progressive des phytosanitaires. Pour réussir cette mission, Daniel Prévot s'est inspiré des pratiques déjà initiées sur d'autres territoires (comme Beauvais) en les adaptant sur Crépy.

En 2010, la commune signe la charte d'entretien des espaces publics zéro-phyto niveau 3. En 2014, elle passe en niveau 5 qui oblige à un passage au zéro-phyto dans un délai de 5 ans sur l'ensemble des espaces entretenus (espaces verts, cheminements, terrains de sport, cimetières, ...).

« Si c'était à refaire, les équipes seraient différemment et n'adopteraient pas la formule de transition progressive vers le zéro phyto :



Fauche tardive et retour de la biodiversité à Crépy-en-Valois. Photo : Daniel PRÉVOT ©

Il est préférable de passer le cap directement, plutôt que de passer par des étapes intermédiaires. Pour une faible quantité de pesticides encore utilisés, tout doit être conservé (locaux de stockage, matériel de protection, formation des agents, ...).

L'arrivée des pratiques alternatives n'a pas été synonyme de surcoût pour la commune. Le secret : un portage politique fort et un nouveau regard sur la manière de concevoir les espaces verts.



"IL FAUT DONNER AUX CREPYNOIS DE NOUVELLES LUNETTES POUR LEUR APPRENDRE A REGARDER AUTREMENT"

MURIEL WOLSKI

Réfléchir autrement pour agir différemment !

Avec le zéro-phyto, l'équipe a priorisé les moyens préventifs, en menant des réflexions en amont sur la conception des espaces et de la voirie. Elle s'est concentrée ensuite sur les moyens curatifs, liés à la gestion et à l'entretien. Les gains de temps sont pensés dès la conception : « Si des mauvaises herbes poussent le long des trottoirs, ce n'est pas à cause d'un mauvais entretien, mais à cause

d'une mauvaise conception ». En effet, les différences de niveaux font apparaître des interstices dans lesquelles l'eau ruisselle et les rayons du soleil s'infiltrent. Il faut être créatif et réinventer les espaces. Comme le précise Nicolas Inglebert : « Il y a des choses à revoir, on apprend de nos erreurs et on avance ».

Et pour la formation des équipes ?

La décision d'arrêter l'usage des produits phytosanitaires a reçu un accueil très mitigé de la part des agents communaux. « On change des pratiques ancestrales, des habitudes de travail » souligne Daniel Prévot, mais pour rien au monde, ils ne reviendraient en arrière aujourd'hui. En 2010, il était très difficile de trouver des formations. Depuis, c'est une formation quotidienne qui évolue avec les expériences de terrain. L'équipe n'hésite pas à partager régulièrement ses expériences avec d'autres communes qui souhaitent s'engager et s'inspirer toujours des pratiques qui fonctionnent ailleurs.

Comment communiquer et sensibiliser ?

Dans les écoles

Des interventions sont réalisées par Daniel

Prévot dans les écoles afin de sensibiliser les enfants à la faune et la flore de la commune et les initier aux bonnes pratiques de gestion. Les messages sur le zéro-phyto passent lors d'animations à thèmes variés comme la création et la pose de nichoirs.

Murin de Daubenton



Un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) et des manifestations

Dans le cadre de la réalisation de l'ABC, des inventaires réalisés en 2013 montrent une richesse biologique importante sur différents points de la commune, notamment grâce à la pratique du fauchage tardif. La politique engagée porte ses fruits ! De nombreuses espèces protégées, rares voire très rares ont été recensées comme le Murin de Brandt (chauve-souris), le *Rhodotus palmatus* (cham-

Rhodotus palmatus



pignon) ou l'amarante couchée et la Falcaire (fleurs). On a même observé des orchidées sauvages dans les caniveaux d'une rue très passante de Crépy ! Cet atlas réalisé en marge de la démarche zéro-phyto est aujourd'hui outil majeur de sensibilisation. Les conclusions ont été partagées avec les habitants lors des « Bio rendez-vous ». Des conférences autour de la biodiversité sont également organisées en soirée.

Au quotidien

Toutes les occasions sont bonnes pour sensibiliser les habitants, notamment lorsqu'ils viennent exprimer leurs mécontentements en mairie (trop de branches, trop de feuilles mortes, ...). Tous ne sont pas convaincus par la démarche zéro-phyto, mais la commune saisit ces occasions pour entamer un dialogue avec les habitants et les sensibiliser.

Des légumes en ville !

Le mouvement des **Incrovables Comestibles** est né en 2008 dans la ville de Todmorden en Angleterre suite à la crise financière. Son objectif : transformer l'espace public en potager libre-service. Cette expérience communautaire consiste à mettre à disposition gratuitement des fruits, des légumes et des plantes aromatiques cultivés par des volontaires dans de **petits potagers disséminés dans les villes et les campagnes**.

Parallèlement, on observe un engouement de plus en plus visible autour des **jardins partagés**. Plus qu'une simple culture jardinière, ces jardins permettent de s'initier au jardinage écologique. Ils constituent des outils pédagogiques vecteurs de lien social et permettent la réappropriation des espaces de la ville par les habitants.

Interview !

Rencontre avec Aurélie, bénévole des **Incrovables Comestibles (IC)** à Amiens.



ZOOM SUR L'ÂME ORTIE

En fonction de la saison, on peut retrouver aux quatre coins de Longueil-Sainte-Marie (Compiégnois) toutes sortes de fruits et légumes en libre-service, à partager. Mais d'où viennent-ils ? D'une passion commune entre les bénévoles de l'association **l'Âme ortie** qui ont décidé de faire vivre le mouvement « **Incrovables Comestibles** » dans leur commune.

À Longueil-Sainte-Marie, les premières plantations en libre-service ont débuté en 2013 sur des parcelles des membres de l'association. Devant le succès de l'opération, la commune a mis à disposition quatre parcelles munies de bacs à plantations. Chaque lopin est entretenu par un référent. Depuis, les bénévoles et le public échangent des graines et des plantes et partagent le surplus ensemble.

Pour s'inscrire durablement sur un territoire et éviter toute incompréhension, ces actions nécessitent l'adhésion préalable de la collectivité.

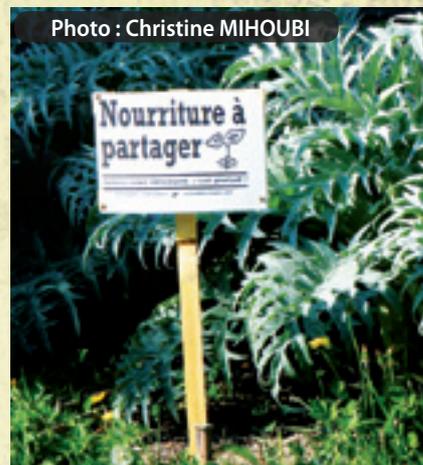
Les débuts...

En 2013, un potager est installé dans le quartier Saint-Pierre sans l'accord de la Mairie. Déplacé 15 jours après son installation par les services municipaux, il disparaît. En 2014, **Christine, une habitante d'Amiens, décide à son tour d'installer une magnifique jardinière potagère en partage à sa fenêtre. J'ai proposé de la rejoindre pour l'aider à relancer le mouvement sur Amiens et nous avons organisé une réunion publique le 7 avril 2015 pour rallier des volontaires.**

Et aujourd'hui ?

Nous sommes quelques bénévoles, avec une vie professionnelle et familiale déjà bien remplie. Chacun joue un rôle : gestion de la page Facebook, communication par mail,

Photo : Christine MIHOUBI



création d'un blog, lancement de nouveaux projets (grainothèque, jardinières partagées, ...). Chacun participe à sa manière à la végétalisation des espaces urbains au bénéfice de tous.

Quelles actions ?

Nos actions sont très variées : projections de films, constitution d'une grainothèque, développement du compostage collectif, participation à des festivals, soutien à la création de jardins partagés, ... **Toutes nos actions se basent sur les échanges et le partage d'expériences, avec des particuliers et d'autres associations.** Prochainement, nous allons proposer à la ville d'Amiens la mise en place d'un « permis de végétaliser » (sur le modèle de la ville de Paris : www.paris.fr/duvertpres-dechezmoi).

Quelques chiffres...

On recense actuellement 22 parcelles de jardins partagés et plusieurs jardinières en partage, un jardin solidaire et un hôtel à insectes. Mais il existe d'autres initiatives non répertoriées, il ne faut pas hésiter à les faire connaître : incrovablescomestiblesamiens@gmail.com.

Sensibiliser le public

Ces démarches prennent du temps car on ne décrète pas l'installation d'un bac **Incrovables Comestibles** ! Il faut répondre à une volonté de participation des habitants pour que l'installation soit pérenne car ils devront se charger de l'entretien et de la récolte. Notre action cherche à faire naître ces volontés, en faisant passer les habitants du statut de consommateur à celui d'acteur.

Des animaux en ville !

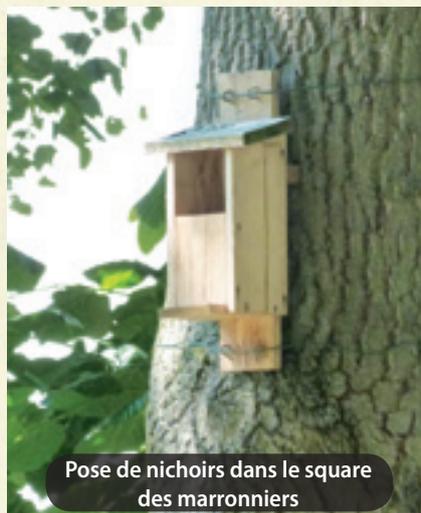
« Les écologues distinguent trois grands types d'espèces : celles qui évitent les centres-villes et ne supportent pas les grands dérangements ; les tolérantes qui s'y plaisent mieux qu'en zone rurale, comme les pies ou les corneilles et qui, dans certains cas, peuvent aussi devenir envahissantes, comme les étourneaux. Et une troisième catégorie qui s'adapte à l'écosystème urbain », Nathalie Blanc (Sciences Ouest, 2012).

La faune en ville ne se résume pas aux chats, aux chiens, aux pigeons et aux moineaux ! Malgré le bruit, la présence humaine et l'éclairage public, les villes abritent bien d'autres espèces ! Ainsi, les verdiers se plaisent de plus en plus dans les zones pavillonnaires, la fauvette à tête noire a élu domicile dans les zones résidentielles et le rouge-queue noir s'installe désormais dans certaines zones industrielles ! (d'après C. Mailliet, l'arboriculture urbaine). Partez à la découverte de cette biodiversité urbaine !

Les arbres bordant les rues et les haies des jardins sont d'excellents nichoirs pour les oiseaux tandis que la flore spontanée favorise la présence de papillons et d'insectes. Ces habitats naturels constituent des continuités écologiques qui permettent à la faune sauvage d'atteindre le cœur des villes. Ainsi, on retrouve des hérissons dans les parcs et des faucons crécerelle dans les grandes villes européennes.

Biodiversité ordinaire, préserver ce que l'on connaît

La biodiversité urbaine est fondamentale car elle « peut participer à la conservation des espèces d'une région » (cnrs.fr). Cette biodiversité ordinaire s'insère dans les interstices : entre des espaces pleinement naturels (aires



Pose de nichoirs dans le square des marronniers

protégées, refuge de la biodiversité remarquable) et les espaces pleinement anthropisés (villes). Elle fait état d'une nature « commune », connue de tous et presque banale, dont la sauvegarde est pourtant essentielle, comme le précise le Grenelle de l'Environnement.

Quoi de plus précieux que de savoir ce que l'on regarde ? Quelle satisfaction de pouvoir un jour dire : *Quel joli Paon du jour* à la place de : *Quel joli papillon* ! On protège mieux ce que l'on connaît. Il est donc essentiel de veiller à mieux faire connaître la nature ordinaire, proche de nous, avec laquelle nous avons la possibilité de nous reconnecter. Cette biodiversité ordinaire est également un atout lorsqu'on parle d'éducation à l'environnement : **les enfants ont une chance réelle et quotidienne d'approcher, d'observer et de s'approprier ce dont on leur parle.**

Plusieurs actions sont lancées à travers la France pour préserver ou réintroduire cette biodiversité ordinaire. Ainsi, certaines agglomérations n'hésitent pas à creuser des mares ou installer des nichoirs à oiseaux, à chauve-souris ou à insectes pour recréer des habitats naturels.

ZOOM SUR SAINT-QUENTIN

SEULE RÉSERVE NATURELLE FRANÇAISE EN MILIEU URBAIN !

Pour renforcer ses actions en faveur du développement durable au sein du label Villes et Villages Fleuris, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin (CASQ) a réalisé un diagnostic, en collaboration avec les CPIE de Picardie, portant sur l'aménagement et l'entretien des espaces verts. L'objectif était aussi bien esthétique qu'environnemental (favoriser les corridors écologiques). Cette action a été portée par Vincent REVEL (responsable espaces verts et environnement).

Le Square des marronniers (quartier de l'Europe) est un espace vert intra urbain qui se compose de quelques pelouses, de massifs buissonnants, d'arbres et d'une aire de jeux. Les pratiques de gestion sont peu favorables à l'installation de la faune et la flore : les pelouses sont tondues systématiquement à ras.

Objectifs : retrouver des pelouses fleuries et une tenue arbustive, favoriser le retour de la faune en ville et suivre les évolutions (comptages), réaliser une communication spécifique auprès des habitants du square sur ce qui y est fait et pourquoi.

Actions concrètes : fauches tardives, réalisation et pose de nichoirs à passereaux et à chauve-souris, pose de panneaux pour sensibiliser le public, suivi des nichoirs et mangeoires par l'Institut des Sciences de l'Environnement et transmission des observations au service environnement de la CASQ.



Square des marronniers



Nos coups de coeur !

À propos des services rendus par la nature en ville...

- Paul ARNOULD (2012). *Un jardin dans la ville - Quelle biodiversité urbaine pour demain ? L'exemple du jardin de Gilles Clément à l'ENS de Lyon*. Territoire en mouvement N°12. [en ligne : <https://tem.revues.org/1436>].
- Guide pratique (2010). *Le maire et la biodiversité*. Le Courrier des maires et des élus locaux. [en ligne : <http://www.courrierdesmaires.fr/guide-pratique-2>].
- LPO Isère et CAUE (2012). Guide technique : *Biodiversité et bâti*. [en ligne : <http://www.biodiversiteetbati.fr/sommaire.htm>]
- UNCPIE (2005). *Comment impliquer les habitants et les acteurs des territoires en faveur de la biodiversité ?* Fiche technique sur la nature ordinaire. [en ligne : http://plateforme.cpie.fr/IMG/UNCPIE_Nature_ordinaire.pdf].
- Philippe CLERGEAU (2007). *Une écologie du paysage urbain*. Apogée, 136 p.
- Pierre DONADIEU (2013). *Faire place à la nature en ville. La nécessité de nouveaux métiers*. Métropolitiques. [en ligne : <http://www.metropolitiques.eu/Faire-place-a-la-nature-en-ville.html>]
- Ville de Grande Synthe. *La ville où jardin rime avec urbain*. [en ligne : <https://www.ville-grande-synthe.fr/userfiles/ville%20jardin.pdf>]

À propos des démarches vers le zéro phyto...

- Reporterre (2015). *Les villes de France en chemin vers le zéro phyto*. [en ligne : <http://www.reporterre.net/Les-villes-de-France-en-chemin>]
- Conseil général de l'Isère (2010). Guide technique : *La gestion raisonnable des espaces communaux*. [en ligne : <http://www.biodiversiteetbati.fr/Files/Other/Doc%20complementaires/FT%2005%20-%20%20GT%20Gestion%20raisonnable%20des%20espaces%20verts%20-%20Gentiana.pdf>]
- Association Plante & Cité. *Projet de réhabilitation écologique des cimetières. Contribuez !* [en ligne : http://www.plante-et-cite.fr/specif_actualites/view/82/]

typeactu:actualites/slug:rappel-contribuez-a-l-etude-sur-la-rehabilitation-ecologique-des-cimetieres/n:17/n:16]

- URCAUE Pays de la Loire (2009). *Guide méthodologique de la gestion différenciée*, 40 p. [en ligne : <http://www.urcaue-paysdelaloire.com/IMG/pdf/guidegd02-ur.pdf>]
- URCPIC de Picardie (2014). *Pour une gestion durable des espaces publics en Picardie*. [en ligne : <http://www.cpie80.com/actualites/nouveaute-2014-le-guide-de-la-gestion-differenciee-en-picardie.html>]
- Quelques sites Internet : www.zerophyto.fr / www.developpement-durable.gouv.fr / www.gestiondifferenciee.org

À propos des légumes en ville...

- Site Internet : incroyablescomestiblesamiens.wordpress.com / lesincroyablescomestibles.fr/picardie

À propos des animaux en ville...

- Nathalie BLANC (2012). *La biodiversité urbaine sujet de recherche*. Sciences Ouest n°301. [en ligne : <http://www.espace-sciences.org/sciences-ouest/301/dossier/la-biodiversite-urbaine-sujet-de-recherche>]
- CNRS (2010). *Les spécificités de la biodiversité urbaine*. [en ligne : <http://www.cnrs.fr/expobiodiversites/spip.php?article112>]
- Espaces naturels régionaux (2010). *La trame bleue et verte dans les territoires du Nord Pas de Calais*. Les cahiers techniques d'espaces naturels régionaux, 48 p. [en ligne : <http://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques/trame-verte-bleue-dans-territoires-nord-pas-calais-tome-1>]
- Laurent GODET (2010). *La nature ordinaire dans le monde occidental*. L'Espace géographique, pp. 295-308. [en ligne : www.cairn.info/revue-espace-geographique-2010-4-page-295.htm]